

INTERCLUBS

ANGLES – CHATEAU GUIBERT – MAREUIL SUR LAY-ST MICHEL EN L'HERM

REGLEMENT DES CONCOURS HIVERNAUX 2020

Dernières mise à jour le 7 décembre 2019 à MAREUIL

Les concours interclubs auront lieu en **JANVIER** et **FEVRIER**, les principes retenus sont les suivants

1. LE JURY

Le jury sera composé des Présidents ou leurs représentants de chaque club de l'interclubs et d'un représentant désigné par le président du club qui reçoit.

2. L'ORGANISATION

Les rencontres auront lieu le **SAMEDI APRES MIDI**

Tous les participants à un concours interclubs doivent être membre ou licencié des clubs suivants : ANGLES – CHATEAU GUIBERT – MAREUIL SUR LAY-ST MICHEL EN L'HERM

Les Présidents ou représentants des clubs valideront les joueurs inscrits à chaque concours.

Chaque club organise un concours sur son terrain

Chaque concours sera identique dans son déroulement, à savoir que tout participant jouera en doublette tirée au sort sur place.

Un changement de partenaire aura lieu à chaque partie. Il est possible de jouer avec un joueur du même club. Une doublette composée exclusivement de féminine est possible.

Chaque joueur aura au maximum un office par concours.

3. L'INSCRIPTION

L'inscription a lieu de 13h30 à 14h00 - **FIN DES INSCRIPTIONS a 14h00**
- Jet du but 14h15

Tout participant à un concours doit s'acquitter de la somme de 4 €.

Toutes les inscriptions après tirage au sort ne seront pas acceptées.

(Sauf s'il manque une personne pour compléter une équipe)

4. LA TABLE DE MARQUE

Deux personnes seront désignées par le club pour tenir la table de marque

Les parties sont limitées entre 45 et 60 mn. La table de marque annoncera la fin des parties.

5. LES MISES

Les mises seront reversées aux participants de la manière suivante

2 € par partie jouée et gagnée par joueur.

1 € par partie gagnée d'office par joueur.

Les gains seront versés à la fin de chaque partie

6. LE CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement individuel sera le résultat des 4 concours de l'interclubs.

Toute partie gagnée par un participant donne 2 points, toute partie perdue donne 0 point.

Il est attribué 1 point de présence par concours effectué.

Pour les personnes désignées par le club pour tenir la table de marque ou le bar, le nombre de points acquis pour la journée est de 5 points.

7. LA GESTION DU CLASSEMENT

Une personne volontaire tiendra le classement individuel après chaque concours. Elle s'engage à le divulguer après chaque concours aux présidents des clubs.

Les résultats de chaque concours seront envoyés la semaine suivante.

Le classement général sera envoyé après le 4e concours.

8. LA COMMUNICATION

Le président du club organisateur est responsable de la communication des résultats de son concours.

9. LES RECOMPENSES

Chaque club organisateur contribue à l'achat des récompenses. Cette somme permettra de récompenser :

1 ^e Trophée senior masculin du classement général	Qté = 1
1 ^e Trophée senior féminin du classement général	Qté = 1
1 ^e Trophée senior masculin de chaque club	Qté = 4
1 ^e Trophée senior féminin de chaque club	Qté = 4
1 Récompense pour chaque jeune de chaque club	
1 Trophée par club	Qté = 4
1 Coupe pour le concours de la 5 ^e Journée	Qté = 1

Nombre de récompenses : 14 Trophées + 1 Coupe + jeunes

Un joueur ayant une récompense dans une catégorie ne pourra pas en recevoir une autre. Elle sera attribuée à celui qui est juste derrière lui en point sur le classement général.

Challenge des clubs

Le club gagnant sera celui qui aura le plus de points sur les 5 premiers de chaque club.

10. La 5^e JOURNEE

Classement général : Un départage sera effectué en fonction du nombre d'ex aequo. Pour être vainqueur dans le classement général individuel où des clubs, il faut être gagnant de 2 parties minimums.

Concours 5^e journée : Un concours en 3 parties sera organisé. Seuls les joueurs ex-aequo au classement général ne participeront pas.

Le concours sera récompensé par une coupe qui sera attribuée au 1er du concours, celui-ci ne devra pas être récompensé dans le classement général de l'interclubs.

11. CONDITION CLIMATIQUE

En cas d'alerte météo ORANGE, ROUGE, NOIR les concours sont annulés et reportés.

Une autre date sera fixée par les présidents de clubs.

En cas de dégradation importante de la météo le jour d'un concours ou en cours d'après-midi, le Jury sera réuni, il décidera de l'arrêt du concours.

En cas d'arrêt du concours les parties jouées et gagnées seront payées et les parties non jouées remboursées.

12. Conflit lors des concours

En cas de conflit lors des rencontres, seul le jury à pouvoir de décision.

Tous les clubs et tous les joueurs qui participent aux concours interclubs acceptent le présent règlement.

Les présidents de l'interclubs

Angles	Château Guibert	St Michel en l'Herm	Mareuil sur Lay
LABROUSSE.G	BRIANCON M	S LIMA FAHAUT	DROUET.J